

**COMMUNE DE GRIGNON**  
**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Délibération n° 2019.11.12\_01**

Le douze novembre deux mil dix-neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents** (par ordre alphabétique des noms) : Madame BELLANGER Annette, Monsieur BINET Thierry, Madame BLANC Lina, Madame BUSALB Corinne, Monsieur CARRABIN André, Monsieur CREMONE Michel, Monsieur DI MARTINO Carmelo, Monsieur DUMONT Pascal, Monsieur FERRONT Rémi, Madame GONIN JORQUERA Floriane, Madame MARTIN Stéphanie, Madame MOLLIER Annick, Monsieur RIEU François, Monsieur RUFFIER Olivier, Monsieur TORDJMANN David, formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient excusé(e)s** (par ordre alphabétique des noms) : Monsieur GHEZZI Rémi pouvoir à TORDJMANN David, Madame GRAFF Séverine pouvoir à Madame GONIN JORQUERA Floriane, Monsieur PAVIOL Franck pouvoir à Monsieur DI MARTINO Carmelo.

**Était absente** : Madame Fabienne REGAZZONI

**Secrétaire de séance** : Monsieur TORDJMANN David

Nombre de Conseillers en exercice : 19 (dix-neuf)

Présents : 15

Votants : 18

Pour : 14

Abstentions : 3 (C. DI MARTINO et son pouvoir F. PAVIOL, S. MARTIN)

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (R. FERRONT)

Date de convocation : le 6 Novembre 2019

**Rapporteur** : Monsieur François RIEU - Maire

**Objet** : Intercommunalité – Approbation du rapport 2019 de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées de la CA Arlysère

Comme le prévoit la réglementation, 2 ans après la fusion de nos 4 Communautés de Communes en une Communauté d'Agglomération, le Conseil Communautaire a procédé à la définition de l'intérêt communautaire d'Arlysère ce qui a permis de procéder à une refonte des statuts de la Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2019. A cette même date, la compétence action sociale est mise en œuvre par le CIAS Arlysère et certaines compétences restituées aux Communes.

Dans ce cadre, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie les 22 août et 5 septembre dernier pour évaluer l'année suivant les prises de compétences, les charges liées aux transferts par les Communes ainsi que les charges résultant d'une restitution de compétences.

Le rapport de la Commission doit désormais être entériné par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale. Il sera, accompagné de l'avis des communes membres, transmis aux Conseillers Communautaires, en préparation du Conseil d'Agglomération de décembre prochain, pour détermination, par ce dernier, des Attributions de Compensation Définitives 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**APPROUVE** le rapport CLECT 2019 de la CA Arlysère joint en annexe.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :  
Et de la publication, le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20191112-20191112-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2019

Affichage : 15/11/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



A Grignon, le 12 novembre 2019

Monsieur Le Maire,  
François RIEU

